



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Variole - cas déclarés en France

Question écrite n° 170

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les 16 cas de variole déclarés en France. En effet, plus de 300 cas de variole du singe ont été confirmés le 27 mai 2022 dans près de vingt pays hors du continent africain, dont 16 en France, essentiellement en Île-de-France. Cette dispersion inédite de la maladie pousse de nombreux pays à brandir l'arme vaccinale. S'il n'existe pas de produit spécifique, des études ont démontré que la vaccination contre la variole était efficace à environ 85 % et qu'elle permettait d'atténuer les symptômes, selon l'OMS. De nombreux États disposent déjà de stocks de vaccins antivarioliques, constitués pour faire face à une éventuelle résurgence de la variole ou un scénario d'attaque bioterroriste. Mais ces vaccins, qui ont participé à l'éradication de la variole jusqu'en 1984, seraient essentiellement de première et deuxième générations, avec un risque important d'effets indésirables graves. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser si la France va procéder à l'achat de vaccins de troisième génération et sous quelles conditions. Elle la prie également de l'informer du calendrier pour ces achats.

Texte de la réponse

Dès les premiers cas autochtones d'infection à virus Monkeypox en Europe détectés à la mi-mai 2022, en lien avec les agences régionales de santé, les agences sanitaires nationales et les sociétés savantes, le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre un plan d'actions dédié pour analyser l'évolution de la situation épidémiologique à l'international et en France, détecter les personnes infectées et les prendre en charge, définir les conduites à tenir et les mesures de prévention et de communication pour limiter les risques de transmission et déployer la vaccination. Le 1er cas a été détecté sur le territoire national le 19 mai 2022. Dans les suites de l'avis de la haute autorité de santé (HAS) du 20 mai 2022, les premières vaccinations des personnes contacts à risque de personnes atteintes du Monkeypox ont été organisées le 27 mai 2022. Face à l'évolution de l'épidémie, la HAS a rendu un nouvel avis le 7 juillet 2022 relatif à la vaccination préventive des groupes de populations les plus touchés par l'épidémie et à risque de contracter la maladie. Le ministère de la santé et de la prévention a mis en œuvre cet avis dès sa publication, et les premières vaccinations de personnes en pré-exposition ont été organisées le 11 juillet 2022. La vaccination contre le virus Monkeypox est montée en puissance tout au long de l'été 2022. Début septembre, 252 lieux de vaccination étaient disponibles sur le territoire national. En date du 6 décembre, 139 500 avaient été réalisées. La préparation de la France aux menaces sanitaires, notamment contre la variole, a permis de répondre très vite à cette émergence, par la mise à disposition de vaccins de son stock stratégique. Les données du stock de l'Etat sont des données couvertes par le secret de la défense nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 170

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juillet 2022](#), page 3469

Réponse publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2231